

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE748

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 21,

Insérer la référence :

« IV. - ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.